



LES AGENTS DE LA DIRECCTE ou DIECCTE

D.....
.....
.....

....., le 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat.e aux élections législatives et si vous êtes élu.e vous aurez la responsabilité de voter les Lois de Finances qui déterminent les moyens et les ressources dévolus à chaque ministère.

Dans ce contexte important pour les orientation à venir, l'intersyndicale unanime **CFDT, CGT, CNT, FO, SNUTEFE-FSU, SUD et UNSA ITEFA représentant les personnels du ministère du travail**, vous alerte sur la situation de ce ministère, puisque vous serez l'acteur «premier» des décisions budgétaires déterminantes pour nos missions de service public.

Depuis 2007, ce ministère, **jugé non prioritaire**, subit de plein fouet les conséquences des «politiques d'austérité » ainsi que des réformes et réorganisations des services de l'État effectuées par les gouvernements précédents, en administration centrale comme en services déconcentrés [RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)] – [MAP (Modernisation de l'Action Publique)] - [RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État)]. La dernière réforme de l'inspection du travail qui s'est traduite notamment par la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail et par la décision de ne disposer que d'agents de contrôle issus du corps d'inspecteur du travail a de forts impacts sur l'organisation des services. ■

Ainsi, entre 2007 et 2017, outre ces réformes incessantes jamais réellement évaluées, **les effectifs de référence** des DIRECCTE/DIECCTE [Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi] **ont diminué de près de 20 %**, passant de 9 826 à 7 983,6 ETP [Équivalents Temps Plein]. Les emplois d'adjoints administratifs (-26%), chargés notamment des secrétariats de nos services, ont servi de variable d'ajustement.

Toutes les missions sont gravement touchées, et ce, dans l'ensemble des pôles composant nos directions :
- **le pôle T (Travail)** : agents de contrôle (- 10% d'agents sur le terrain) et secrétariats de sections d'inspection du travail (-10%),

- le pôle 3^E (Entreprise, Économie, Emploi) : services emploi dont le FSE [Fonds Social Européen] : (-13% entre 2008 et 2014 et les SRC [Services Régionaux de Contrôle de la formation professionnelle] (-15%).
- les fonctions supports (-10%), dont l'informatique (-27%).

Alors que, partout des postes sont vacants et que la charge de travail devient insurmontable pour assurer un service correct aux usagers, **les recrutements sont quasiment au point mort** : seuls 28 postes d'inspecteur du travail sont ouverts au concours cette année... alors qu'au moins 128 inspecteurs et 305 contrôleurs étaient susceptibles de partir à la retraite entre 2016 et 2017 !

Quant aux recrutements d'adjoints administratifs, ils se comptent sur les doigts d'une main !

Ces « modiques » recrutements n'assureront pas le renouvellement des effectifs du fait de la structure des âges au sein des services. En effet, les bilans sociaux du ministère soulignent que :

- 27 % des catégories A,
- 43 % des catégories B,
- 60 % des catégories C,

ont **plus de 55 ans** et devraient partir en retraite dans les années prochaines.

Pour les services de renseignement, ce sont 48% de départs à la retraite qui sont annoncés dans le quinquennat qui s'ouvre 2017/2022.

En systématisant le recul de la présence du service public au plus près des citoyens, en nous empêchant de répondre au mieux aux attentes des usagers, ces orientations, nous en sommes malheureusement témoins et conscients, renforcent les inégalités et nourrissent le sentiment d'abandon perçu par nos concitoyens.

Ce sont les raisons pour lesquelles, l'ensemble des organisations syndicales du ministère du travail, **CFDT, CGT, CNT, FO, SNUTEFE /FSU, SUD et UNSA ITEFA**, dans le cadre de la défense des missions de service public et de celle des personnels y contribuant, est dans l'action **pour que cesse la baisse drastique des effectifs**, qui entrave l'action des services du ministère et met à mal les conditions de travail et la santé de ses agents.

Madame, Monsieur, au regard de ce qui précède et de l'ampleur des difficultés auxquelles nous devons faire face, **nous, agents.es des services centraux et déconcentrés du ministère du travail**, souhaitons connaître le positionnement que vous aurez en tant que député.e pour maintenir le service public nécessaire à la protection des conditions d'emploi des travailleurs.

En attendant de vous lire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'intersyndicale :



LES AGENTS.ES DE LA DIRECCTE ou DIECCTE d.....